



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Vente aux enchères forcée d'immeubles

Date de publication: SHAB 12.03.2021

Publications supplémentaires: KABVS 12.03.2021

Date d'échéance prévue: 12.03.2026

Numéro de publication: KK08-0000000489

Entité de publication

Offices des poursuites et faillites du district de Sierre, Avenue du Rothorn 2, 3960 Sierre

Vente aux enchères forcée d'immeubles Jean-Bernard Bruttin SA Electricité en liquidation

Débiteurs:

Jean-Bernard Bruttin SA Electricité en liquidation
CHE-101.265.139
Chemin du Tyné 12
3979 Grône

Objets vendus aux enchères:

Immeubles sis à dans l'immeuble "La Cascade B" à Réchy, sur la Commune de Chalais
Vente en bloc

PPE n° 50951, quote-part de 37/1000 de la parcelle de base n° 3700, plan n° 28, nom local : Les Grandpras, commune de Chalais

Rez-de-chaussée B appartement n° 48

PPE n° 50940, quote-part de 3.5/1000 de la parcelle de base n° 3700, plan n° 28, nom local : Les Grandpras, commune de Chalais

Garage ext. n° 9

Il s'agit d'un petit appartement de 3 pièces traversant Nord-Sud avec balcon et une petite pelouse privative avec orientation Sud avec au sous-sol une cave et à l'extérieur un garage box.

Estimation officielle de l'ensemble : CHF 315'000.00 (CHF 290'000.00 + CHF 25'000.00)

PARCELLE DE BASE OBJET DE LA PART DE COPROPRIETE

Parcelle n° 3700, plan n° 28, nom local : Les Grandspras, Immeuble "La Cascade", commune de Chalais

Habitation 500 193 m2 - Habitation 501 193 m2 - Habitation 502 193 m2 - Autre bâtiment 513 243 m2 - Jardin 969 m2 - Revêtement dur 2056 m2 - Route chemin 27 m2

Vente aux enchères

Le 11.05.2021 à 15:00 heure, grande salle de la bourgeoisie au rez-de-chaussée du bâtiment "Le Bourgeois", Av. du Rothorn 2, à Sierre (Attention : changement de salle en raison du COVID-19)

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).
Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité, et, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce.

Paieement au comptant ou par une garantie bancaire irrévocable et illimitée d'un acompte de 10 % et de 2 % d'avance de frais pour les frais de transcription (les chèques ne sont pas admis). Le solde dans le mois avec intérêts à 5 %.

Point de contact:

Office des faillites du district de Sierre
Philippe Ballestraz, Préposé

Remarques:

L'état descriptif et les conditions de vente seront à la disposition des amateurs à l'office des faillites du district de Sierre dès le 12 avril 2021 sur rendez-vous préalable et la visite des immeubles sera organisée sur demande. Renseignements au 027 606 16 30.

La vente aux enchères est publique mais se doit d'être conforme aux dispositions sanitaires actuellement en vigueur. Aussi, les participants seront en particulier tenus de porter un masque de protection et devront impérativement communiquer leurs coordonnées personnelles (présentation d'une pièce d'identité) et numéros de téléphone à l'entrée de la salle.

La présente publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres.